

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Avis de la Chambre Régionale des Comptes – Saisine 2021

Séance du 30 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, à dix-neuf heure et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Thézillieu sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-quatre juin deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOU, Didier BOURGEOIS, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER

Membres absents excusés avec pouvoir : 4 Philippe EMIN pouvoir à M. Jean Michel CYVOCT, Gaëlle FORAY pouvoir à M. Humbert CRETIER, Karine LIEVIN pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEOIS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 4 Corinne BOYER, Maria GUILLERMET, Jessie MARIN, Sonia ZANI

Membres absents : 0

Secrétaire de séance : Claire BILLON BERTHET

Soit : 21 présents et 4 pouvoirs

Considérant la saisine de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 mai 2021 par Madame la Préfète de l'Ain, pour l'étude des budgets primitifs 2021 de la Commune,

Considérant l'avis n°2021-0136 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 juin 2021, relatif aux budgets 2021 de la commune et de ses motifs,

Vu l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, cet avis doit être porté à la connaissance de l'assemblée délibérante dès sa plus proche réunion,

Monsieur le Maire relate les conclusions de l'avis et propose au Conseil Municipal d'en débattre.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- PREND ACTE de l'avis n°2021-0136 de la Chambre Régionale des Comptes en date du 17 juin 2021, parvenu en Mairie le 18 juin 2021, relatif aux budgets 2021 de la commune et de ses motifs,

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

